

Permanence du 10 mai 2017

M et Mme NULLER Dominique (née ROCHAS) et Albert (Sassenage). BA 62 (parcelle agricole en l'état).
Ils se sont notamment interrogés sur la largeur d'emprise le long de la Petite Saône et contestent les risques d'inondabilité au vu de tous les permis de construire, récents, accordés.
Ils reviendront avec un courrier lors d'une nouvelle permanence.

Mme Yves FAROE, habitante à Sassenage, désire acquies un T3 sur la commune et est venue s'informer du projet de ZAC

Gabriel ULLMANN
Vu le Commissaire-
Enquêteur

Permanence du 19 mai 2016

Mmes SUAV-BOURRIS Annie et BOURRIS Evelyne sont venues au sujet du prix du terrain et du risque du trafic induit par le projet sur la route de l'Argentière.

Elles font part de leur mécontentement quant "au manque d'information". Sentiment unanimement exprimé par les personnes devant la permanence.

A savoir M. GERBE Daniel et M. T. Pierre SERRAILLIER (ce dernier étant également membre du CA de Sassenage). Les problèmes d'inondabilité ont été largement abordés. Ils ont exprimé un avis favorable mais "pas pour

n'importe quoi".

De même, des représentants de l'association ASAPSS se sont plaintes de l'absence d'interlocuteur et d'information à savoir:

- Mme BATIFOULIER Joëlle et son mari Bernard
- M. Gilbert DUPE-PAVARD

M. Roland PATRAS, François BRIAND et Claude PATRAS, habitants à l'Argentière, ne comprennent pas la localisation de la "Métropolitaine" et se déclarent opposés au transport par câble à cet endroit.
Opposés globalement au projet de ZAC

Mme Catherine MORIVAT de l'association Environnement et Nature à Sassenage (adhérente à la FFAHNA) se déclare également mécontente du défaut d'information et est favorable en soi au projet sauf pour la réalisation de la Métropolitaine (totalement opposée).

Mme GREGOIRE Christelle et son mari Yann habitant pêcheur du Drac à Sassenage (voie privée qui débouche sur ce chemin) sont venus se renseigner sur le passage 2 par rapport à leur maison et voie d'accès.

Gabriel ULLMANN
Vu le Commissaire-
Enquêteur

Remis et agrafé ce jour un courrier de M. GERBE n°1

D. perde p. spec. fe

*N° GERBE DANIEL
23 Rue des SAPINS
38360 SASSENAGE*

Gabriel ULLMANN
Vu le Commissaire-
Enquêteur

Édité le : 18 Mai 2017

Bonjour Monsieur l'Enquêteur,

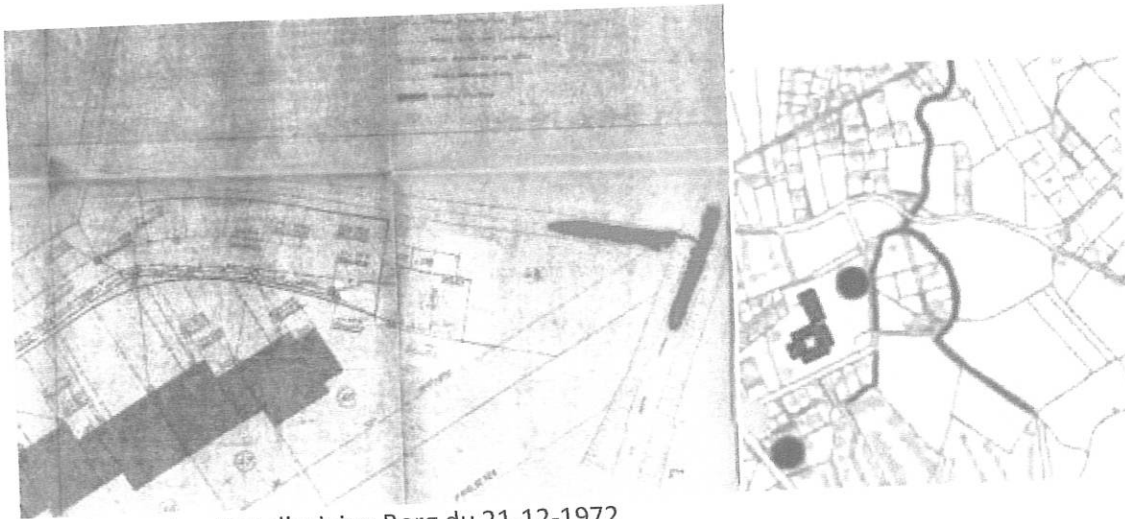
Difficile de ce prononcer dans une enquête publique où le projet est morcelé sans aucune esquisse du projet de construction des bâtiments.

Quel sera le recul par rapport au pipeline ? Ou seront placées les zones vertes, les bacs de rétention d'eau, les parkings ? ceci dans une zone inondable entourée de deux lotissements de plein pied inondables (la Saulée et la Cerisaie).

Quelles seront les conséquences de ce bétonnage sur les eaux de ruissèlement, du projet de débusage de la petite Saône en amont ?

Cette zone étant inondable il serait souhaitable au minima pour la protection des deux lotissements de remettre en place la protection initiale 1972, soit le fossé et le puisard.

Ci dessous- en périphérie des lotissements, le fossé déversoir de la Petite Saône et le puisard se déversant dans le ruisseau Fontaine de la Roche.



Plan de construction d'origine Berg du 21-12-1972



La présence de roseaux en périphérie du lotissement montre bien l'humidité constante.

Construction des bâtiments:

Hauteur des bâtiments

Type de toit

Partie végétal

Remettre en état la clôture non privative en périphérie de la Saulée.

Plan de circulation pour accès : Géant Casino, station tramway.

Piétons, vélos, véhicules, rue de la Saulée rue communale mais non débouchante ?

Merci.